

Date de l'arrêté : 26/03/2026	République Française Département : HERAULT Arrondissement : Lodève LE CAYLAR - COMMUNE
Objet : Délégation 1er Adjoint	

ARRÊTÉ
N° AI_001_2026

portant Délégation 1er Adjoint

Le Maire de la commune de LE CAYLAR,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération DE_007_2026 du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à trois le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

ARRÊTE

Article 1er : A compter du 20 mars 2026 Monsieur Jérôme CLARISSAC est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : Entretien de l'espace public - Patrimoine

Il exercera les fonctions suivantes :

- étude et suivi.

Cette délégation n'entraîne pas de délégation de signature des documents.

Article 2 : Le Maire de la Commune de LE CAYLAR et le Trésorier de la Commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmis au Sous-Préfet.



Le Maire Jean TRINQUIER

Fait à LE CAYLAR, le 26 mars 2026
Date de réception de l'AR: 26/03/2026
AI_001_2026
034-213400641-AI_001_2026-AI
A G E D I